

- SUJET -

Examen : BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL		Session 2004
Spécialité : COMPTABILITÉ		
Épreuve Scientifique et Technique	Durée : 3 heures	Coefficient. : 5
Sous-épreuve E1A : Activités professionnelles de synthèse		Unité 11

Ce sujet comporte 23 pages numérotées de 1 à 23
Assurez-vous que cet exemplaire est complet
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle

SUJET

DOCUMENTS ET MATÉRIELS AUTORISÉS

La liste des comptes du Plan Comptable Général à l'exclusion de toute autre information sous forme de tableaux, schémas ou commentaires.

La calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans moyens de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel ou documentaire.

Les échanges ou prêts de documents ou de matériels sont interdits pendant l'épreuve.

LE SUJET COMPREND 4 DOSSIERS INDÉPENDANTS

Thèmes	Pages	Annexes à consulter		Annexes à rendre avec la copie		Barème indicatif
		Code	Pages	Code	Pages	
Présentation de l'entreprise LBP	2					
Extrait du plan des comptes	3					
Extraits de la réglementation fiscale et comptable	4					
DOSSIER A						
▪ Comptabilisation d'opérations courantes et travaux d'inventaire	5	A1 à A7	8 à 12	R1-1 R1-2 R2	18 19 20	40 pts
DOSSIER B						
▪ Analyse de documents de synthèse	6	B1-1 B1-2	13 14	R3-1 R3-2 R4	21 22 22	25 pts
DOSSIER C						
▪ Analyse d'une feuille de calcul	6			R5	23	15 pts
DOSSIER D						
▪ Suivi des règlements	7	D1 à D3	15 et 16			20 pts
▪ Projet de création d'un site internet		D4 et D5	17			
TOTAL						100 pts

AVERTISSEMENTS

1. Les documents à compléter et à rendre ne sont fournis qu'en **un seul exemplaire**. Aucun exemplaire supplémentaire ne sera remis aux candidats pendant le déroulement de l'épreuve.
2. Si le texte du sujet, des questions ou des annexes vous conduit à formuler une (ou plusieurs) hypothèse(s), il vous est demandé de la (ou les) mentionner **explicitement sur votre copie**.

CRDP de MONTPELLIER

Présentation de l'entreprise LBP

Vous travaillez dans l'entreprise LA BEAUNOISE DE PROPRETÉ, dont vous trouverez les caractéristiques essentielles ci-dessous. Cette entreprise créée en juin 2001 est installée à Beaune. Elle est dirigée par Monsieur Éric VILAIN.

IDENTIFICATION : LA BEAUNOISE DE PROPRETÉ (LBP)

17 ruelle Morlot
21200 BEAUNE
Tél. : 0 380 248 965 Code APE : 747Z
Fax : 0 380 248 966 TVA : FR27345538416
SIRET : 34553841600011
Site Internet : <http://www.beaunoiseproprete.fr>
Courriel : lbpbeaune@ipac.fr

ACTIVITÉ : Prestations de services d'entretien de locaux de petite et moyenne importance.
Conditionnement et évacuation de déchets industriels ou domestiques.
Toutes les opérations sont réalisées en France.

STATUT JURIDIQUE : EURL au capital de 15 245 Euros.

EFFECTIF SALARIÉS : 9 personnes au 31 décembre 2003.

TVA : Toutes les opérations réalisées par l'entreprise sont soumises au taux normal de 19,6 %. Le pourcentage de déduction est de 100 %.
Prestataire de services, l'entreprise est assujettie au régime du réel normal.

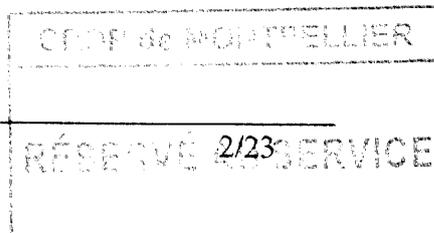
EXERCICE COMPTABLE : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS :

Constructions.....	20 ans.....	Linéaire
Matériels et outillages industriels.....	5 ans.....	Linéaire ou dégressif
Matériel de transport	4 ans.....	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	5 ans.....	Dégressif
Emballages récupérables.....	5 ans.....	Linéaire ou dégressif

ORGANISATION COMPTABLE : Avant d'être saisies sur micro-ordinateur à l'aide d'un logiciel de comptabilité, les opérations réalisées par l'entreprise sont précomptabilisées sur bordereaux de saisie dans l'un des journaux indiqués ci-dessous, en fonction de leur nature :

Journaux : Achats.....	code HA	Ventes	code VE
Banque	code BQ	Opérations diverses.....	code OD
Caisse	code CA	CCP.....	code CP



LBP - Extrait du plan des comptes

NUMÉRO	INTITULÉ DES COMPTES
213100	Bâtiments
215400	Matériel industriel
218200	Matériel de transport
218300	Matériel de bureau et informatique
218600	Emballages récupérables
281310	Amortissements des bâtiments
281540	Amortissements des matériels et outillages industriels
281820	Amortissements du matériel de transport
281830	Amortissements du matériel de bureau et informatique
281860	Amortissements des emballages récupérables
322200	Stocks de produits d'entretien
392220	Provisions pour dépréciation des produits d'entretien
401000	Fournisseurs
409100	Fournisseurs, avances et acomptes versés sur commandes
409600	Fournisseurs, créances pour emballages à rendre
411000	Clients
419100	Clients, avances et acomptes reçus sur commandes
419600	Clients, dettes pour emballages consignés
445510	TVA à décaisser
445620	TVA déductible sur achats d'immobilisations
445660	TVA déductible sur achats de biens et services
445800	TVA à régulariser
445710	TVA collectée
462000	Créances sur cessions d'immobilisations
486000	Charges constatées d'avance
487000	Produits constatés d'avance
602220	Achats de produits d'entretien
602240	Achats de fournitures de bureau
606000	Achats non stockés de matières et fournitures
616000	Primes d'assurances
635400	Droits d'enregistrement et de timbre
665000	Escomptes accordés
675000	Valeur comptable des éléments d'actif cédés
681120	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles
706100	Entretien
706200	Conditionnement et évacuation de déchets
765000	Escomptes obtenus
775000	Produits des cessions d'éléments d'actif

Comptabilité auxiliaire clients et fournisseurs

NUMÉRO	INTITULÉ	NUMÉRO	INTITULÉ	NUMÉRO	INTITULÉ
401011	SLIM INDUSTRIE	401071	SA MOINARD	404003	BUREAU 21
401023	DIJON CHIMIE	401024	DUPONTEL	404009	HONDA BEAUNE
401017	HONDA BEAUNE	401031	SA MATHIEU	404012	PEP BEAUNE
401002	EDF - GDF	401029	ALPHA BEGIN	404012	CHMALBACH
.....
411056	MOUT. FULLOT	411019	ZINETTO	411032	SA LAFONT

Extraits de la réglementation fiscale et comptable

Extrait du CGI - Annexe II - Art. 237

Les véhicules ou engins, quelle que soit leur nature, conçus pour transporter des personnes ou à usages mixtes, qui constituent une immobilisation ou, dans le cas contraire, lorsqu'ils ne sont pas destinés à être revendus à l'état neuf, n'ouvrent pas droit à déduction de TVA. Il en est de même des éléments constitutifs, des pièces détachées et accessoires de ces véhicules et engins.

Extrait du CGI - Annexe III - Art. 38 ter

Les emballages commerciaux comprennent, d'une part, les emballages perdus et, d'autre part, les emballages récupérables. En principe, les premiers sont seuls à inclure dans les stocks, les seconds constituant normalement des immobilisations.

Note d'information fiscale d'après le Mémento Comptable Francis Lefebvre

L'amortissement linéaire a pour point de départ la date de mise en service du bien.

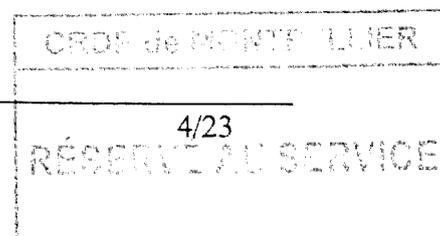
La première annuité doit être réduite "*prorata temporis*" pour tenir compte de la période écoulée entre le début de l'exercice et la date de mise en service. Le "*prorata temporis*" s'apprécie en jours. L'Administration fixe à 360 jours la durée d'un exercice de 12 mois.

L'amortissement dégressif a pour point de départ le premier jour du mois d'acquisition du bien. Le "*prorata temporis*" s'apprécie en mois entiers.

Les taux d'amortissement dégressif sont obtenus en multipliant le taux d'amortissement linéaire par un coefficient déterminé en fonction de la durée normale d'utilisation des biens éligibles.

<u>Durée de vie probable</u>	<u>Mise en service</u> <u>à partir du 01/01/01</u>
3 ou 4 ans	1,25
5 ou 6 ans	1,75
plus de 6 ans.....	2,25

En cas de cession, la constatation de l'amortissement jusqu'à la date de cession est nécessaire.



DOSSIER A
COMPTABILISATION D'OPÉRATIONS
COURANTES ET TRAVAUX D'INVENTAIRE

Le 5 janvier 2004, Monsieur VILAIN vous charge d'enregistrer des factures de décembre 2003 qui ont été oubliées et qui se rapportent à l'exercice 2003 non encore clôturé.

Travail à faire :

1. Précomptabiliser, en date du 31/12/2003, les factures (**annexes A1 à A5**) sur le bordereau de saisie (**annexe R1-1 à rendre avec la copie**).
2. Précomptabiliser, en date du 31/12/2003, la régularisation de la quittance d'assurance (**annexe A6**) sur le bordereau de saisie (**annexe R1-2 à rendre avec la copie**).
3. Justifier la nécessité de cette régularisation (**annexe R1-2 à rendre avec la copie**).
4. Calculer et justifier sur l'**annexe R1-2 à rendre avec la copie** les montants des dotations aux amortissements des deux immobilisations dont vous venez de précomptabiliser l'acquisition (question 1).
5. Précomptabiliser, en date du 31/12/2003, la dotation aux amortissements de l'exercice sur le bordereau de saisie (**annexe R1-2 à rendre avec la copie**).
6. Précomptabiliser, à partir de l'**annexe A7**, en date du 31/12/2003, la sortie d'actif du Citroën Berlingo X21 sur le bordereau de saisie (**annexe R1-2 à rendre avec la copie**).
7. Compléter l'imprimé fiscal 2054 relatif aux immobilisations (**annexe R2 à rendre avec la copie**).

DOSSIER B
ANALYSE DE DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

Monsieur VILAIN vous demande de participer à l'analyse de l'exercice 2003 écoulé et notamment de comparer les résultats obtenus avec ceux de l'exercice précédent.

Dans ce but, vous aurez à calculer les soldes intermédiaires de gestion et la capacité d'autofinancement de l'exercice.

Attention ! Les éléments (charges et produits) correspondant au dossier A (en particulier les amortissements de l'exercice) ont bien sûr été intégrés dans le compte de résultat de l'exercice. **Il n'y a donc aucun retraitement à opérer sur le compte de résultat qui vous est fourni.**

Vous disposez du compte de résultat de l'exercice 2003 (**annexes B1-1 et B1-2**).

Travail à faire :

1. Calculer les soldes intermédiaires de gestion de l'exercice 2003 et leur variation par rapport à l'exercice 2002 (**annexe R3-1 à rendre avec la copie**).
2. Expliquer la variation de la valeur ajoutée, de l'excédent brut d'exploitation et du résultat courant avant impôts (**annexe R3-2 à rendre avec la copie**).
3. Calculer la capacité d'autofinancement de l'exercice 2003 et analyser sa variation (**annexe R4 à rendre avec la copie**).

DOSSIER C
ANALYSE D'UNE FEUILLE DE CALCUL

À l'aide d'un tableur, un fichier a été conçu pour calculer les soldes intermédiaires de gestion (SIG), après la saisie des charges et des produits.

Il vous a été demandé, dans le DOSSIER B, de présenter manuellement (**annexe R3-1 à rendre avec la copie**) le tableau des SIG.

Ce tableau vous permettra lors de la saisie des charges et des produits dans le fichier SIG, de vérifier l'exactitude des formules de calcul de la feuille SIG 2003.

Travail à faire :

Étudier la feuille de calcul des soldes intermédiaires de gestion en complétant l'**annexe R5 à rendre avec la copie**.

DOSSIER D
SUIVI DES RÉGLEMENTS
PROJET DE CRÉATION D'UN SITE INTERNET

Monsieur VILAIN est absent pour la journée. Il a reçu une lettre du client LERAY et vous demande de rédiger la réponse appropriée.

Pour ce faire, vous disposez :

- de la lettre envoyée par le client LERAY et annotée par Monsieur VILAIN (**annexe D1**) ;
- de la fiche "Client LERAY" (**annexe D2**) ;
- d'un extrait de la procédure de suivi des règlements clients (**annexe D3**).

Travail à faire :

Rédiger sur votre copie la lettre que vous présenterez à Monsieur VILAIN à son retour.

Monsieur VILAIN veut créer un site Internet et a contacté un fournisseur d'accès. Après une étude technique, il a décidé que l'arborescence du site comportera 4 pages :

- 1^{ère} page : "ACCUEIL", présentation de la société ;
- 2^{ème} page : "PRESTATIONS", différents services offerts ;
- 3^{ème} page : "DEMANDE DE DEVIS", formulaire à compléter par toute entreprise, qui, à la recherche d'un prestataire de services, consultera le site ;
- 4^{ème} page : "CONTACT", présentation des adresses électroniques des différents collaborateurs.

Vous disposez des **annexes D4 et D5**.

Travail à faire :

Présenter sur votre copie le projet de la 3^{ème} page « Demande de devis ».